

Mémoire

à l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Au sujet des projets d'augmentation des cheptels laitiers des fermes Lansi et Landrynoise inc. à Saint-Albert

Camille O'Byrne,
Enseignante en gestion et technologies d'entreprise agricole au Cégep de Victoriaville*

02 novembre 2020

*les idées et opinions développées dans ce document engagent l'auteure à titre personnel.

Introduction

L'examen de dossiers tels que ceux des fermes Lansi et Landrynoise nécessite du temps et une expertise qui ne sont pas à la portée de tous ceux et celles qui se sentiraient concernés et qui auraient souhaité se prononcer. Ma formation en agriculture me permet de comprendre plusieurs enjeux de ces projets, et j'ai consacré le temps que j'ai pu à l'étude des dossiers et à l'élaboration de ce mémoire. Malgré cela, les enjeux soulevés ne sont pas étudiés suffisamment en profondeur dans ce mémoire. Je remercie le BAPE de mettre ses ressources, bien supérieures aux miennes, à disposition pour compléter les éléments apportés ici, défendre l'intérêt des Québécoises et Québécois et leur permettre de vivre dans un environnement naturel, social et économique viable.

Ne pouvant adresser tous les enjeux, j'appuierai sur les éléments qui me semblent les plus importants, à savoir :

- l'accès aux terres agricoles pour la relève non apparentée
- la résilience économique de la région
- le maintien d'un tissu social cohérent et dynamique

Enfin je relèverai quelques incohérences importantes dans l'argumentaire des promoteurs, sur lesquelles je souhaite que la lumière soit faite.

Avant d'entrer dans le détail, voici les raisons pour lesquelles je me suis impliquée dans ces dossiers.

Au mois de juin, lors de l'envoi de ma requête pour une audience publique pour le projet d'augmentation du cheptel laitier de la ferme Lansi, j'étais chercheuse en agriculture biologique au CETAB+ (Cégep de Victoriaville). Le projet me semblait contradictoire avec la vision que j'avais d'une région agricole dynamique et viable sur les plans économique et environnemental. J'étais aussi consciente des difficultés d'accès aux terres pour la relève agricole, puisqu'étant partie prenante dans un projet d'installation démarré il y a plus de 7 ans, et qui peine à prendre de l'ampleur à cause de la course aux terres agricoles qui se joue entre plusieurs grosses entreprises laitières de la région.

Depuis août 2020, je suis enseignante dans le programme de gestion et technologies d'entreprise agricole au Cégep de Victoriaville. Les diplômés de ce programme sont compétents, dynamique, pleins d'idées novatrices, et sont les porteurs de l'agriculture québécoise de demain. Des projets comme ceux dont il est question ici viennent entraver leur accès à des terres de qualité (proches des marchés, avec un potentiel agricole intéressant), et bon nombre de ces diplômés ne seront jamais capable de mettre à profit leur formation et leur potentiel dans des projets agricoles utiles pour la société.

Pour ces raisons et celles que je m'apprête à développer, je vous exprime mon désaccord face aux projets des fermes Lansi et Landrynoise et vous demande de considérer les aspects sociaux comme étant partie indissociable de l'Environnement que vous avez pour mission de protéger.

L'accaparement des terres agricoles par des entreprises de grande taille se fait au détriment de l'installation de la relève non apparentée

L'accès à la propriété pour un porteur de projet agricole n'est pas toujours nécessaire : il arrive que la relève s'installe (par choix ou par défaut) sur une terre louée. Mais lorsque des investissements doivent être faits (système d'irrigation, bâtiments agricoles et autres améliorations du foncier), le locataire qui ne parvient pas à faire payer ces améliorations par le propriétaire doit les faire à ses frais sans garantie d'en récupérer la valeur le jour où la terre ne lui est plus louée. Et cela sans parler de la difficulté à faire financer des investissements sur une terre qu'on ne peut pas mettre en garantie. La location est donc parfois une solution intéressante pour la relève, mais si l'on souhaite voir des entreprises agricoles solides qui investissent dans leur outil de production pour le rendre efficace, l'accès à la propriété est nécessaire. Les projets d'agrandissement des fermes Lansy et Landrynoise sont en partie responsable de l'augmentation locale du prix des terres et de l'agrandissement des unités foncières agricoles, deux phénomènes qui empêchent cet accès à la propriété pour la relève non apparentée.

Augmentation du prix des terres

Dans le contexte québécois, les fermes Lansy et Landrynoise sont des fermes de taille importante. Dans la région, plusieurs grandes fermes laitières jouent des coudes pour acquérir des terres agricoles, ce qui augmente la demande locale et contribue à faire monter les prix. La capacité d'endettement de ces fermes, nettement supérieure à celle d'une relève agricole non apparentée, leur permet de proposer aux vendeurs des prix que la relève ne peut pas envisager. On est dans une dynamique où des fermes grossissent toujours plus et où la relève non apparentée ne peut plus s'installer.

Ce phénomène n'est pas l'entière responsabilité des fermes en question dans ce dossier. La valeur des terres agricoles au Québec augmente continuellement depuis 1986¹, et cette augmentation résulte de plusieurs faits dont la demande globale des terres agricoles (par la relève, par les fermes en expansion, par les non-agriculteurs qui souhaitent s'installer en campagne, etc.), et l'absence de système de retraite adéquat pour les agriculteurs pour qui la vente du patrimoine foncier représente la seule façon d'avoir un revenu suffisant pour vivre après la retraite.

Mais ces faits n'enlèvent pas la part de responsabilité des fermes Lansy et Landrynoise dans l'augmentation locale du prix des terres.

Augmentation de la taille des terres agricoles

L'achat de terres par des fermes déjà de grande taille participe également au phénomène de l'agrandissement des entités foncières agricoles. La commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) autorise très facilement le remembrement et l'agrandissement de ces entités foncières puisque selon l'argumentaire utilisé dans ses prises de décisions, les superficies créées sont propices à l'agriculture. Au contraire, la commission autorise rarement les morcellements créant des entités de taille inférieures à 40ha sous prétexte que ces entités sont d'une superficie insuffisante pour y pratiquer une agriculture rentable. Cet argument est très

¹ <https://www.fcc-fac.ca/fcc/resources/2019-historic-farmland-values-report-f.pdf>

discutable, au vu du succès de certaines entreprises maraîchères capables de rentabiliser l'achat de petites surfaces et d'y faire vivre une famille ainsi que des employés.

Un grand nombre de projets agricoles performants et dynamisants pour la région pourraient naître sur des lots de taille petite (quelques hectares) à moyenne (quelques dizaines d'hectares). Mais l'agrandissement des fermes combiné aux orientations de la CPTAQ fait en sorte que les lots de taille abordables pour des projets agricoles en démarrage sont très rares sur le marché (voir la carte 7 - portrait du morcellement dans le PDZA de la MRC d'Arthabaska²) et que la relève n'est pas capable de morceler des lots qui correspondent à la fois à leur capacité d'emprunt et à la dimension de leur projet.

Par leur participation aux phénomènes d'augmentation du prix des terres et d'agrandissement des entités foncières agricoles, l'accapement des terres par ces grandes entreprises se fait donc au détriment de l'installation de la relève non apparentée.

L'accapement des terres agricoles par des entreprises de grande taille d'un même secteur (laitier) se fait au détriment d'une multitude de projets agricoles dans un contexte où la consolidation du secteur économique agricole devrait passer par sa diversification.

En participant aux phénomènes décrits plus haut et en s'appropriant une part de plus en plus grande des terres agricoles de la zone située entre les rivières Bulstrode et Nicolet à l'Est de Victoriaville, les fermes Lansi et Landrynoise y font diminuer la diversité des productions et empêchent l'établissement d'une pluralité de projets agricoles. Dans un contexte où les attentes sociétales et la crise sanitaire incitent le gouvernement du Québec à viser l'autonomie alimentaire et à encourager l'achat local, cette simplification du secteur agricole local va à contre-courant. Nous devons mener nos territoires vers l'autonomie alimentaire, et pour cela nous devons inciter une diversification des productions agricoles à l'échelle locale. La MRC d'Arthabaska dispose de sols permettant la production de légumes, de fruits, de céréales, de légumineuses, et de pâturages et d'élevages divers. Nous devons mettre à profit ce potentiel et nous organiser pour alimenter notre population avec des aliments produits localement. Les projets des fermes Lansi et Landrynoise vont dans le sens contraire de la diversification et de la résilience alimentaire et découlent d'une vision passéiste de la prospérité et de la sécurité alimentaire.

Selon le Portrait agroalimentaire de la région du Centre-du-Québec dressé par le MAPAQ en 2014³, 46% des revenus agricoles annuels provenaient de la production de lait dans la MRC d'Arthabaska, et cette production comptait 33% des emplois agricoles de la MRC. Cela signifie qu'un déséquilibre dans la filière lait viendrait fragiliser presque la moitié du revenu agricole local et affecterait une grande partie des travailleurs agricoles. Pour diminuer la sensibilité du secteur agricole local à des déséquilibres tels que ceux causés par les négociations d'accords de libre-

² MRC d'Arthabaska, 2014, Plan de développement de la zone agricole.

<https://www.munidata.ca/upload/contentsFile/file/Inq/2438fr-CA.jpg?v=20200310051412>

³ MAPAQ, 2014. Portrait agroalimentaire du Centre-du-Québec

échange internationaux (lors desquelles le système de gestion de l'offre est très souvent attaqué), ce secteur économique doit être diversifié et ne pas reposer autant sur une production.

La résilience passe aussi par une diversité de fermes en termes de taille. Des fermes de taille importante ont leur place tout autant que les fermes de petite et moyenne taille. Elles sont toutes associées à des avantages et des inconvénients complémentaires et un territoire ne peut se contenter de petites fermes ou de grandes fermes uniquement. Des fermes de grande taille peuvent investir dans leur outil de travail pour maximiser leur efficacité, mais en contrepartie deviennent plus fragiles que des fermes de taille plus modestes moins endettées.

Je manque de temps pour étayer ce point mais il me semble important de préciser que je ne me bats pas contre l'existence de grandes fermes mais pour la coexistence d'une pluralité de modèles de fermes. Quand l'un est en difficulté, les autres peuvent absorber le choc économique et social. Je suis d'avis que les projets des fermes Lansi et Landrynoise ne favorisent pas cette coexistence.

La viabilité des entreprises laitières du Québec ne doit pas passer par leur agrandissement.

Plus une entreprise agricole est de grande envergure plus elle est capable de faire des économies d'échelles, et moins ses produits lui coûtent cher à produire. Elle est donc plus efficace en terme d'utilisation des infrastructures et de certaines ressources (énergie, eau, ...). C'est sur cet argument que repose une partie de la justification des dossiers Lansi et Landrynoise. La course aux coûts de productions toujours plus bas est tout à fait compréhensible dans un contexte de libre marché. Or l'industrie du lait bénéficie d'un système de gestion de l'offre, qui a ses lacunes, mais qui globalement permet une adéquation entre la production de lait et sa consommation, et permet de stabiliser les prix offerts aux producteurs. De récents changements dans le mode de calcul du prix du lait permettent de le réajuster en fonction des coûts de production, ce qui est un progrès souligné par les Producteurs de Lait du Québec⁴. Les lacunes du système de gestion de l'offre et du plan conjoint, et leur remise en question régulière dans les négociations des accords de libre-échange font en sorte que certains producteurs misent sur l'expansion pour diminuer leurs coûts de production et diminuer leur sensibilité aux fluctuations des prix. La société québécoise (et canadienne) doit se positionner clairement et fermement pour le maintien et l'amélioration de ce système afin de protéger notre approvisionnement en lait de qualité et de permettre à nos producteurs de vivre décemment de leur production sans avoir à s'agrandir démesurément au détriment de notre environnement naturel, économique et social. Il en va de la résilience de notre système agricole au complet. En poussant les fermes laitières à s'agrandir pour survivre, les lacunes et la remise en question régulière du système de gestion de l'offre entraînent une diminution de la diversité locale des entreprises agricoles, et les régions productrices de lait diminuent leurs chances d'atteindre l'autonomie alimentaire.

⁴ Producteurs Laitiers du Québec 2020, ÉVALUATION PÉRIODIQUE 2014-2018 Plan conjoint des Producteurs de lait du Québec

Transformation du tissu social local: la population rurale n'est plus agricole, les petites municipalités rurales se transforment en dortoirs.

Dans l'étude d'impact du projet de la ferme Lansi, il est écrit que la ferme remplacera l'équivalent de 38 fermes laitières moyennes (en se basant sur l'estimation de 50 vaches produisant 8 800L/vache/an pour une ferme moyenne). Les promoteurs du projet ont également dit prévoir passer de 12 à 18 employés environ (audience publique du 13 octobre 2020). En se basant sur leurs estimations, on peut prévoir la disparition d'une trentaine d'emplois pour une production de lait identique. Ce ne sont bien sûr que des estimations, mais elles illustrent bien le phénomène de diminution du nombre d'emplois agricoles liés à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles. Les familles vivant auparavant de l'agriculture doivent maintenant compter sur des emplois situés en ville, et les municipalités rurales hébergent des personnes ne travaillant plus sur leur territoire. Ces personnes, faisant régulièrement le trajet entre le village et la ville, font maintenant leurs achats en ville où les commerces sont plus concentrés et plus diversifiée, et les petits commerces ruraux ferment leurs portes. Cette déconnexion géographique entre vie et travail mine le tissu social rural.

Nous devons freiner ce phénomène et faire en sorte de permettre à la relève agricole, bien présente et bien formée, de s'installer et de contribuer au dynamisme des municipalités rurales.

Quelques éléments démesurément optimistes relevés dans l'étude d'impact du projet de la ferme Lansi concernant certains enjeux environnementaux

1. Protection des cours d'eau

“La Ferme Lansi protège 102.9ha de bandes riveraines longeant les cours d'eau municipaux, d'un Indice de Qualité de Bande Riveraine (IQBR) de 100. Ces bandes en boisés conservés à leur état naturel servent aussi au développement de la faune et de la flore, grâce à leur largeur qui dépasse souvent 40m. Ces bandes riveraines d'un IQBR de 100 représentent environ 11% de la surface en culture.”⁵ (p.57)

Calculer la superficie des zones boisées entourant des cours d'eau donne une belle allure au portrait des bandes riveraines entretenues par la ferme, mais l'indice de qualité (IQBR) de la majorité des bandes riveraines de la ferme est de 27 si l'on se fie à la longueur des cours d'eau concernés: 34 500m de cours d'eau (77% de la longueur totale de cours d'eau protégé sur la ferme) sont protégés par une bande riveraine dont l'IQBR est de 27, tandis que 10 200m de cours d'eau (soit 23%) sont protégés par une bande riveraine dont l'IQBR est de 100.

Le calcul de l'IQBR moyen proposé dans l'étude est démesurément optimiste selon moi, et je propose un calcul différent pour rendre compte de la qualité globale des bandes riveraines de la ferme : calculer la moyenne par mètre linéaire de cours d'eau protégé, et non par hectare de

⁵ Barrington S., 2016, Étude d'impact environnemental - Augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansi de 570 à 2086 UA de 2016 à 2035 sur l'emplacement principal situé au 1369, 10e Rang, municipalité de Saint-Albert, MRC d'Arthabaska (région des Bois Francs)

surface adjacente à un cours d'eau. Ce calcul donne : $((6\ 500 + 3\ 700) \times 100 + 34\ 500 \times 27) / (6\ 500 + 3\ 700 + 34\ 500) = 43.7$ au lieu du 95 indiqué au tableau 4.6 (p.57).

Se limiter à la réglementation pour établir la taille des bandes riveraines pour protéger les cours d'eau est insuffisant selon moi, et cela semble être aussi le cas pour le MAPAQ puisqu'il compte encourager les producteurs agricoles à aller au delà des prescriptions réglementaires en ce qui a trait aux bandes riveraines⁶.

Quel que soit l'avis final du ministère sur les dossiers d'agrandissement des fermes Lansi et Landrynoise, j'espère sincèrement que ces fermes ne se limiteront pas au strict nécessaire réglementaire et auront plus à cœur la protection de notre environnement commun.

2. Sur l'usage des matières fertilisantes et la pollution de l'eau

Les promoteurs des deux projets ont affirmé clairement lors de l'audience publique du 14 octobre 2020 qu'ils demandent et obtiennent chaque année des dérogations pour épandre des matières fertilisantes sur des résidus de cultures après la date réglementaire du 30 septembre.

A partir de début octobre, en général, les plantes ont une croissance très ralentie dans notre région. Les matières fertilisantes épandues ne sont donc plus utilisées par les plantes et une grande partie de leurs éléments nutritifs est lessivée ou déportée par l'érosion. Demander des dérogations est malheureusement monnaie courante dans les fermes d'élevage puisque les structures de stockage de déjections doivent être vidées avant l'hiver (elles doivent pouvoir contenir toutes les déjections produites jusqu'au 1er avril suivant). C'est une situation très problématique puisque les éléments lessivés ou déportés se retrouvent dans le réseau hydrique, provoquent l'appauvrissement biologique des cours d'eau et sont une perte nette d'éléments fertilisants dans le cycle de production agricole. Le fait que ces épandages tardifs soient faits sur des sols sans végétation vivante accentue cette problématique, puisque les sols couverts seulement par des résidus de culture restent sujets à l'érosion hydrique et éolienne, ce qui augmente le risque d'exportation du phosphore vers les cours d'eau. Un épandage ciblé sur des parcelles en foin serait moins dommageable puisque celles-ci sont mieux protégées de l'érosion, et que les éléments fertilisants peuvent être plus rapidement mobilisés par les plantes (lors des périodes de croissance tardive à l'automne, puis au printemps).

3. Accusation infondée des installations individuelles de St-Samuel concernant la pollution de l'eau par les nitrates, nitrites et phosphore et rejet de la responsabilité des pratiques agricoles des promoteurs

À la page 18 de l'étude d'impact du projet de la ferme Lansi, les installations individuelles de traitement des eaux du village de Saint-Samuel sont accusées d'être la cause de la contamination des eaux analysées à l'embouchure du ruisseau Martin. Or les faits énoncés dans l'étude ne prouvent pas que c'est le cas. C'est une simple supposition, et il me semble que les promoteurs du projet ne devraient pas s'en servir pour amoindrir leur responsabilité dans la protection des cours d'eau qui drainent leurs champs. Lors de l'audience du 14 octobre 2020, j'ai posé la question à savoir s'il était physiquement possible que des installations individuelles de traitements

⁶ MAPAQ 2020, Agir, pour une agriculture durable - Plan 2020-2030

des eaux puissent augmenter la concentration d'un cours d'eau en phosphore, et je n'ai pas eu de réponse satisfaisante. Je pense que la question de la provenance de la pollution et de l'état "très dégradé" (indice diatomées de l'Est du Canada) des eaux à l'embouchure du ruisseau Martin doit être étudiée.

4. Sur l'assurance de meilleures pratiques agronomiques

A plusieurs reprises, dans l'étude d'impact du projet de la ferme Lansi, il est supposé que les pratiques de la ferme Lansi sont meilleures que celles des fermes qu'ils remplaceront en s'agrandissant. C'est une supposition infondée puisque les terres à être rachetées ne sont pas encore identifiées. Les pratiques des fermes qui seront rachetées dans la zone visée n'ont pas été évaluées à ma connaissance, et cette affirmation est démesurément optimiste.

Conclusion

Les projets d'agrandissement des fermes Lansi et Landrynoise ont un impact négatif non négligeable sur le prix des terres agricoles de la zone géographique visée par les projets, sur la capacité de la relève non apparentée à s'installer et à accéder à la propriété, sur la simplification du paysage économique agricole de la région, et sur la détérioration du tissu social rural. En dépit des aspects positifs des projets comme l'amélioration de l'efficacité des opérations et l'amélioration des conditions de travail des propriétaires, je suis d'avis que ces projets devraient être refusés, puisqu'ils vont à l'encontre des attentes sociétales en matière d'autonomie alimentaire locale.